

Les subsides

M. Tobin: Des deux côtés de la Chambre?

M. McGrath: Des deux côtés, en effet, je n'hésite pas à le dire. Toutefois, même si le gouvernement a fait preuve de la meilleure volonté du monde en acceptant de modifier le Règlement, et malgré sa générosité, puisqu'il renonçait à certains privilèges, la réforme ne donnera rien si, en même temps, tous les députés que nous sommes ne changeons pas d'attitude. S'ils s'y refusent, si nous n'assumons pas nos responsabilités de députés, je crains fort que les crises se succèdent à la Chambre et que les intérêts de la nation soient balayés par-dessus bord.

Des questions importantes ont été négligées ces huit ou dix derniers jours parce que la Chambre a passé le plus clair de son temps à discuter de cette affaire. Loin de moi l'idée de critiquer l'opposition, mais c'est elle qui décide du programme de la période des questions aux termes du Règlement. Or, elle doit tenir compte des autres grandes questions de l'heure. Après tout, la période des questions est le principal moyen, actuellement, pour obliger les parlementaires à rendre des comptes tant que nous n'aurons pas institué de comité qui sera chargé d'une partie de ces questions, comité qui deviendra ainsi un instrument fort important sur ce chapitre-là.

C'est un bien triste jour pour nous tous. Ce n'est jamais très gai de voir un ministre remettre sa démission à cause des circonstances. Je félicite les députés qui ont pris la peine de rappeler que l'ex-ministre avait fait preuve d'une grande dignité et de sens des responsabilités lorsqu'il s'est présenté ici, à 11 h 00 ce matin, pour annoncer sa décision.

J'espère donc, monsieur le Président, que nous allons faire un honnête essai du nouveau régime. Et ce faisant, j'ose croire que notre conduite ne sera pas une gêne pour nos concitoyens, mais un motif de fierté pour nous tous, en tant que députés.

Des voix: Bravo!

M. le vice-président: Y a-t-il des questions ou des commentaires?

M. Tobin: Monsieur le Président, j'ai trouvé les propos du député fort intéressants. Il est de ceux qui méritent toute l'attention des députés. Il a gagné ses galons à titre de président du comité de la réforme et à cause du rapport qu'il a présenté au nom de tous les membres de ce comité indépendamment de leur allégeance politique. C'est également un droit qu'il s'est valu par le travail qu'il a abattu après la présentation de ce rapport sur la réforme de la Chambre des communes.

Cela étant, je ne suis pas du tout d'accord avec lui lorsqu'il assure que la Chambre n'a rien fait depuis deux semaines. Je ne voudrais pas laisser le public sur une telle impression. Nous avons adopté quatre mesures, les projets de loi C-96, C-107, C-108 et C-109. Nous avons également amorcé l'étude de la Loi de l'impôt sur le revenu. Et les comités de la Chambre ont poursuivi leurs travaux également. Le public doit donc comprendre que la Chambre ne s'est pas arrêtée même s'il est vrai que cette affaire a monopolisé l'attention du public, la période des questions et les médias. Mais elle n'a pas du tout nui au travail des

comités législatifs découlant de la réforme ni à celui des comités permanents régis par les nouvelles dispositions du Règlement. Rien de cela n'a été interrompu. Le député a raison de s'inquiéter que l'esprit de réforme, dans la mesure où les députés des deux côtés de la Chambre en sont habités, fasse les frais de l'amertume qui naît de ce genre de conflits.

● (1530)

Je désire rappeler à mon collègue qu'à une certaine époque, la Chambre a été prise en otage pendant deux semaines. Elle n'était pas absorbée par une question unique mais littéralement prise en otage. Les cloches ont sonné pendant deux semaines. Pendant ce temps, aucun projet de loi n'a été adopté et aucun comité ne s'est réuni. La sonnerie s'est fait entendre pendant deux semaines. Même si la situation n'était pas la même, ce sont nos vis-à-vis qui ont fait sonner les cloches. Il ne faudrait pas que le public l'oublie.

Mon vis-à-vis est-il prêt à reconnaître que la condition essentielle au fonctionnement de tout gouvernement doit être non seulement la notion que le gouvernement est honnête et au-dessus de tout soupçon, mais qu'il doit paraître honnête et au-dessus de tout soupçon? Admettra-t-il que l'attention extraordinaire accordée à cette question par les médias et par le public depuis deux semaines aurait pu être évitée si nous disposions d'un moyen d'enquête nous permettant de tirer immédiatement au clair les graves allégations de mauvais agissements, au lieu, comme c'est le cas actuellement, de laisser comme seule arme à l'opposition de harceler sans répit le gouvernement et de lui demander d'agir?

M. McGrath: Monsieur le Président, je désire évidemment répliquer aux remarques plutôt longues du député. La période de dix minutes est accordée aux députés pour des brefs commentaires et questions, mais je répondrai à ces remarques.

Dans son laïus, il a interprété mes paroles hors contexte. Je disais que l'opposition décide de l'ordre du jour du principal instrument dont la Chambre dispose pour obtenir des comptes, à savoir la période des questions. Cette période nous offre la seule chance d'aborder au fur et à mesure les questions que l'on définissait auparavant comme «questions urgentes et d'importance nationale» qui ne peuvent pas être traitées selon le même processus que les lois. C'est exactement ce que je disais.

Le fait est que les travaux de la Chambre se poursuivent au-delà de la période des questions. C'est l'un des problèmes avec lesquels nous devons composer parce que la seule partie de nos travaux largement couverte par les médias est la période de quarante-cinq minutes réservée aux questions. J'espère que cette situation sera corrigée. J'espère qu'un ordre de la Chambre sera bientôt présenté pour permettre aux médias de couvrir les travaux des comités permanents de la Chambre où se fait énormément de travail. J'espère qu'en y admettant les caméras, on y encouragera un plus grand décorum.